
décrotant une dépense et un emprunt de 367 500 \$ pour l'acquisition d'une pelle sur roues

Avis de motion et dépôt du projet de règlement	: <u>23 mars</u>	2026	(No 2026-101)
Adoption	: <u>20 avril</u>	2026	(No 2026-133)
Enregistrement	: <u>27 avril</u>	2026	
Approbation MAMH	: <u>5 mai</u>	2026	
Publication	: <u>6 mai</u>	2026	

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire acquérir une pelle sur roues pour la réalisation de différents travaux du Service des travaux publics et infrastructures et ainsi remplacer un équipement désuet;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 23 mars 2026 par un membre du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé par le même membre du conseil municipal et que des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR RÈGLEMENT NUMÉRO 1324 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. OBJET

Le présent règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 367 500 \$ pour l'acquisition d'une pelle sur roues.

3. DESCRIPTION DE LA DÉPENSE

Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition d'une pelle sur roues, incluant les frais, les taxes, les imprévus et les frais de financement, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le directeur des travaux publics et des infrastructures, en date du 20 mars 2026, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme **Annexe A**.

4. MONTANT DE LA DÉPENSE

Le Conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 367 500 \$, incluant les frais incidents, les imprévus, les taxes et les frais de financement pour les fins du présent règlement.

5. MONTANT ET TERME DE L'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter un montant de 367 500 \$ sur une période de quinze (15) ans.

6. MODE DE REMBOURSEMENT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur à chaque année.

7. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

8. AFFECTATION DE SUBVENTION

Le Conseil est autorisé à affecter à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

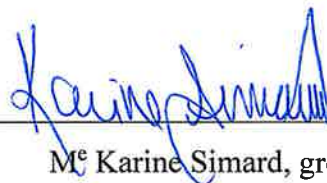
Il est également autorisé à affecter au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Mme Gabrielle Brisebois, mairesse



M^c Karine Simard, greffière

Signé à Montmagny le 21 avril 2026.



ANNEXE A

Règlement d'emprunt de 367 500 \$

Synthèse

# OBJET	DESCRIPTION	MONTANT
	Acquisition d'une pelle sur roues	350 000 \$
	Total des projets	350 000 \$
	Financement et contingences (± 5 %)	17 500 \$
	Grand total emprunt	367 500 \$

Louis Létourneau, directeur
Service des travaux publics et des infrastructures
Le 20 mars 2026

ANNEXE A

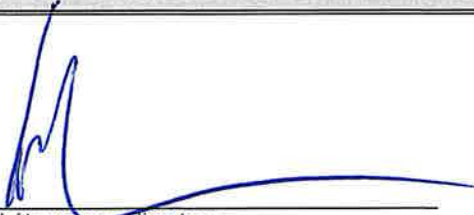


Règlement d'emprunt de 367 500 \$

Estimation détaillée des travaux

Acquisition d'une pelle sur roues

DESCRIPTION	MONTANT
Pelle sur roues	318 000.00 \$
Sous-total	318 000.00 \$
Imprévus et frais connexes (± 5 %)	15 373.02 \$
Total du projet avant taxes	333 373.02 \$
T.P.S. (5 %)	16 668.65 \$
T.V.Q. (9.975 %)	33 253.96 \$
Remboursement T.P.S. (5 %)	(16 668.65) \$
Remboursement T.V.Q. 50 % (9.975 %)	(16 626.98) \$
Coût total du projet	350 000.00 \$


 Louis Létourneau, directeur
 Service des travaux publics et des infrastructures
 Le 20 mars 2026